Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 28 novembre 2023

Ordre du jour de la réunion

1. **Approbation du compte rendu de la réunion du 18 sept. 2023**
2. **Etat d'avancement des différents projets :**
 - Convention « Liaison cyclable Fraiture – Vielsalm »
 - Liaison cyclable Rencheux-Grand Halleux
 - Place Bruyères en Vosges/Coeur de village
 - Appel à projets BiodiverCité 2021-2022
3. **Appel à projets citoyens : Les résultats**
4. **Evaluation du PCDR –** 1ère phase « Réalisation des Objectifs au travers des projets » - réponses au questionnaire
5. **Evaluation du PCDR :** 2ème phase « Participation citoyenne - rôle de la CLDR »
6. **Divers**
7. **Agenda**

Présences

Présents : François Rion, Stéphanie Heyden, Philippe Gérardy, Philippe Herman, Thibault Willem, Johny Drouguet, Michel Bock, Marie-Claude Noël, Brigitte Herman, Gabriel Melchior, Nicolas Parmentier, Erika Barbier, Jean-Paul Depaire, Alain Bouvy, Agnès Legros, Jacques Putz, Fabienne Vonêche, Jean-Pierre Monville

Excusé(e)s : Anne-Catherine Masson, Régis Berleur, Fabienne Marville, Jean-Paul Van Zuylen, Jean-Pierre Bertimes

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 18 sept. 2023

Le compte-rendu est approuvé par l'ensemble des membres.

2. Etat d'avancement des différents projets

- **Convention « Liaison cyclable Fraiture – Vielsalm »**

A) Tronçon Rencheux - Sart

Thibault indique que ce tronçon est opérationnel.

B) Tronçon Hébronval – Lierneux

Les travaux (société Nelles) ont commencé sur Lierneux pour la liaison entre l'étoile et la bifurcation vers Hébronval.

C) Tronçon Hébronval et Fraiture

Les travaux devaient commencer à l'automne, mais ils ont été reportés au printemps (à cause des conditions météorologiques).

- **Liaison cyclable Rencheux-Grand Halleux**

L'entreprise chargée de réaliser les travaux est mise en vente, mais il n'y a pas de rupture d'activité annoncée pour le moment. Les travaux sont donc toujours en cours. Mais les conditions météorologiques sont compliquées pour avancer, c'est pourquoi la pose du tarmac entre le passage à niveau de Rencheux jusqu'au début du bois se fera au printemps.

Pour la suite, la fin de ces travaux est normalement prévue pour la fin du printemps (à voir selon l'évolution de la situation juridique de l'entreprise).

La commune reste en contact avec l'entreprise pour pouvoir finaliser le chantier dans les meilleures conditions.

- **Place Bruyères en Vosges/Cœur de village**

Le projet avance. Le souci est que le fonctionnaire délégué n'a pas délivré le permis car il n'a pas reçu à temps l'avis des cours d'eaux non navigables du SPW (Thibault pense que c'est plus une question de procédure qu'autre chose). Hors réunion : en fait, les services du Fonctionnaire Délégué ont oublié de solliciter l'avis et de ce fait, la demande de permis a dû être à nouveau introduite.

En ce qui concerne les poteaux, l'auteur de projet avait suggéré de prendre des bois locaux, qui ont déjà été identifiés dans des bois de la commune (douglas). Ils seront coupés prochainement pour être séchés afin de les rendre utilisables.

- **Appel à projets BiodiverCité 2021-2022**

2021 : Mare épurative au Tiennemesse

➔ La structure est faite, on attend le gel pour remettre des terres. Il manque juste le terrassement pour verser l'eau de la mare vers le petit étang → il est partiellement réalisé mais ne sera finalisé qu'au printemps

2022 : Plantations à Burtonville

➔ La plantation de la haie a eu lieu le samedi 25/11, avec une dizaine de bénévoles. Malgré le temps peu clément (gras, collant, froid), cela s'est bien déroulé et la plantation est terminée. Le président remercie les bénévoles.

➔ Aménagement dans le Parc : on a reçu les plantes vivaces, mais pas encore celles pour la haie. La mise en œuvre se fera au printemps selon la météo

2023 :

- Formation du personnel
- Plantation (arbres, haies, fruitiers) le long de chemins ou de liaisons douces
- Sensibilisation
- Participation à la Semaine de l'arbre et distribution de plants

3. Appel à projets citoyens

Budget 2023 : 12.000 €.

Il a été porté de 9.000 à 12.000€.

Comité de sélection : 20 octobre 2023 → sur base d'une grille d'évaluation

Vote citoyen : du 10/10 au 10/11 en ligne ou en version papier

Remise des prix (5.000, 4.000 et 3.000 €) : 12 décembre → ce sera l'occasion pour communiquer dans la presse locale sur le résultat de cet appel à projets. On recitera aussi les lauréats qu'il y a déjà eu depuis le début de l'appel citoyen. Un membre suggère de rappeler les projets recevables et ceux qui ne le sont pas, expliquer les raisons.

Le vote citoyen a récolté 896 votes, ce qui est exceptionnel. Dans ce cas de figure, le vote du jury compte pour 70% dans la note globale et le vote citoyen compte pour 30%.

Le président cite les 3 lauréats parmi les 3 candidatures jugées recevables :

A) L'aménagement d'une cuisine dans le bistrot à Bihain – ABSL le Bistrot
B) Le parcours d'artistes à Bêche entre le jardin partagé et la source – ASBL Positive Artitude
C) Le verger public et didactique de Regné – ASBL ARDEN

Résultats :

Projets	Nombre de votes en ligne	Nombre de votes papier	Nombre total des votes citoyens	Nombre total de votes jury	Pourcentage réellement représenté par le vote citoyen	pourcentage réellement représenté par le vote jury	Poids de 30% pour le vote citoyen	Poids total de 70% pour le vote jury	**Nombre de votes obtenus**
La cuisine du Bistrot à Bihain	250	264	514	18	57	33	17	23	**41**
Le Verger public et didactique à Regné	76	37	113	17	13	31	4	22	**26**
La traversée du village de Bêche	110	159	269	19	30	35	9	25	**34**
			896	54					100

4. Evaluation du PCDR

1ère phase « Réalisation des Objectifs au travers des projets » - réponses au questionnaire

Stany Noël rappelle la fin de la validité du PCDR, qui signifie que la commune ne peut plus solliciter les subventions, et que si un jour elle souhaite redémarrer, elle doit élaborer une nouvelle ODR (Opération de Développement Rural). Chaque année le bilan est fait (via le rapport annuel), mais en fin de parcours une évaluation de l'ensemble de l'opération est dressée pour apprécier en quoi les objectifs de développement définis dans le PCDR ont été atteints au travers des projets menés, avec pour objectif d'identifier ce sur quoi il faudrait travailler pour s'améliorer en vue d'une éventuelle nouvelle opération. En résumé :

- **A) Jusqu'à quel point les Objectifs de Développement ont-ils été atteints ?**
- **B) Pour chacun des Objectifs, quel projet y a le + contribué ?**
- **C) Parmi les projets non réalisés, lequel devrait prioritairement être retenu dans le futur PCDR ?**

5 questionnaires rentrés :

Résultats : voir aussi présentation PowerPoint en annexe.

1. **Projets – rappel rapport annuel 2022**
2. **Évaluation des objectifs**

Obj1. Intensifier l'intégration sociale et la convivialité pour un mieux vivre ensemble ;
Obj2. Favoriser l'accès aux logements ;
Obj3. Respecter le caractère ardennais de la commune ;
Obj4. Protéger l'environnement naturel, valoriser les ressources locales et sensibiliser à ces thématiques ;

Obj5. Développer une économie équitablement répartie et intégrée ;

Obj6. Améliorer la sécurité routière et favoriser la mobilité dans et hors commune

- ➔ Stany Noël passe en revue tous les objectifs et commente les résultats.
 Obj. 1 : résultat assez favorable. Obj.2 : résultat modéré, partagé. Obj. 3 : résultat partagé de manière très tranchée avec des avis non convergents (3 ont répondu plutôt oui, et 2 « très peu »). Obj. 4 : résultat moyen (2 ont répondu « plutôt » et 3 « pas vraiment »). Obj. 5 : même résultat que le 4. Obj. 6 : il obtient le plus mauvais score (2 « partiellement », 2 « insuffisamment » et 1 « très peu »).
- ➔ S. Noël mentionne qu'il s'interroge sur les résultats du dernier objectif, alors que sur la mobilité douce il y a eu quelques réalisations, mais que visiblement cela n'a pas suffi à faire pencher la balance de ce côté-là. Un membre réagit en disant qu'il pense que la majorité des citoyens ne prête pas trop attention à ça, et un autre réagit en disant qu'un RAVel n'a pas d'utilité journalière dans l'esprit collectif. Il prend le cas de Grand-Halleux et dit qu'il ne voit pas d'amélioration. Thibault répond qu'il est trop tôt pour que cela ait un impact dans ce village

car la liaison douce avec Vielsalm n'est pas encore réalisée. Il ajoute, que depuis la finalisation de la liaison entre Sart et Rencheux, plusieurs personnes viennent régulièrement travailler à Vielsalm à vélo en empruntant cette liaison douce, et rappelle qu'il faut le temps que les mentalités changent. Un autre membre ajoute qu'il voit régulièrement des vélos à Petit-Tier et dit à ces cyclistes qu'il y a un RAVel à côté. Stany Noël suggère alors de peut-être renforcer la signalétique.

- ➔ Un membre explique qu'à Neuville ce sont les voitures qui sont garées qui sont dangereuses, et toute la traversée de Neuville est engorgée de voitures tous les soirs. Agnès dit que des analyses de trafic vont être faites avant la fin de l'année, car effectivement cela est dangereux. Thibault l'approuve, mais dit que parfois c'est une aide au ralentissement de la circulation et à la vigilance des automobilistes. Le président de la CLDR dit qu'il y a le souci que beaucoup de voitures, en roulant, débordent sur le trottoir car la voirie est trop étroite pour se croiser à une allure soutenue. Il confirme donc le problème. Un membre suggère de communiquer sur le rapport des résultats des analyses de trafic. Agnès rappelle que la procédure est longue, mais que cela devrait pouvoir se faire. Elle note qu'il faudra rediffuser vers la CLDR les analyses pour La Bouvière et Neuville, que pour Petit-Halleux une réunion sera prévue pour les riverains vis-à-vis de la pétition pour la rue à sens unique (vitesse, problème de stationnement, trafic). Elle rappelle que Madame Docteur (analyste de la SPW) est déjà venue deux fois, et que la route est très étroite donc qu'il n'y a pas beaucoup de solutions... Un membre réagit en disant qu'elle trouve cette pétition insensée, que la priorité n'est pas ça mais plutôt la sécurité.
- ➔ Rue de la Bouvière : la commune a reçu un courrier et va tenter d'améliorer les choses, de la même manière, en tentant d'objectiver les choses avec un analyseur de trafic puis en demandant un avis au SPW. Une fois les résultats de l'analyse de trafic reçus, Agnès les transmettra à la CLDR.

3. Contribution des projets aux objectifs

Quel est le projet ayant le plus contribué à l'atteinte de l'Objectif suivant ? : (**Obj1.)** Intensifier l'intégration sociale et la convivialité pour un mieux vivre ensemble

- ➔ 3 réponses sur 5 ont porté sur l'ancien bâtiment Belgacom, et le rez-de-chaussée où se trouve le lieu de rencontres et d'activités.

Quel est le projet ayant le plus contribué à l'atteinte de l'Objectif suivant ? : (**Obj2.**) Favoriser l'accès aux logements

- ➔ On retrouve en premier le bâtiment Belgacom pour les parties à l'étage avec les logements tremplins (structure), suivi de la création de logements à loyer modéré, et enfin la collaboration et protection de l'Agence Immobilière Sociale (outil de gestion). Réponses assez convergentes.

Quel est le projet ayant le plus contribué à l'atteinte de l'Objectif suivant ? : **(Obj3.)** Respecter le caractère ardennais de la commune

- ➔ Réponses non convergentes. Les réponses sont toutes différentes : mise en place d'une cellule de sensibilisation et d'accompagnement des candidats bâtisseurs (1/5), remise en état d'anciens chemins et sentiers de liaison, comme alternative aux routes nationales (1/5), mise en place d'une politique de gestion concertée des petites propriétés forestières (1/5),

aménagement d'espaces de convivialité dans les villages (1/5), Ouverture des paysages agricoles enrésinés (1/5).

Quel est le projet ayant le plus contribué à l'atteinte de l'Objectif suivant ? : **(Obj4.)** Protéger l'environnement naturel, valoriser les ressources locales et sensibiliser à ces thématiques

➔ On retrouve, en partie, les mêmes projets que pour l'objectif 3. Les réponses sont aussi toutes différentes.

Quel est le projet ayant le plus contribué à l'atteinte de l'Objectif suivant ? : **(Obj5.)** Développer une économie équitablement répartie et intégrée

➔ Convergence plus équilibrée, avec 3 réponses sur 5 concernant la création d'une coopérative agricole pour l'organisation de travaux en commun afin de créer et exploiter un commerce de produits locaux (Coopérative « Mangez Fermier »).

Quel est le projet ayant le plus contribué à l'atteinte de l'Objectif suivant ? : (**Obj6.)** Améliorer la sécurité routière et favoriser la mobilité dans et hors commune

➔ 5 réponses différentes : Aménagement de dispositifs de ralentissement dans les villages (1/5), Aménagement de l'assiette du tram vicinal reliant Lierneux à Hébronval en pré-Ravel (partie Vielsalm) (1/5), Aménagement de l'assiette ferroviaire reliant Vielsalm à Born en pré-Ravel (partie Vielsalm) (1/5), Aménagement de la place de l'église à Regné (1/5), Augmentation des contrôles préventifs en matière de sécurité routière (1/5).

4. Projets judicieux à (re)mettre dans un nouveau PCDR

Stany Noël indique que les réponses ne sont toujours pas convergentes, chaque répondant ayant identifié le sien

Un rapport sera mis à disposition de la future CLDR et du futur auteur de projet pour qu'ils puissent disposer de ces éléments dans la perspective de l'élaboration d'un nouveau programme.

<u>Commentaires/réactions CLDR :</u>

- 5 réponses, c'est peu. → S. Noël indique que récemment, dans une autre commune, 50% des membres avaient répondu. C'est une petite base à prendre en considération mais ce n'est pas LA base sur laquelle il faut fonder le nouveau programme.
- Un membre précise qu'il n'a pas répondu au questionnaire car il trouve que ça ne sert pas à grand-chose ; S. Noël lui explique que cela dépend de ce qu'on va faire de ces éléments.
- Un autre membre trouve ce questionnaire utile pour les futurs projets potentiels, et que malgré la durée incompressible et la marche à suivre parfois longue et lourde, des choses bougent (exemple : liaisons douces), et qu'un ensemble de projets a abouti. Il reproche toutefois qu'on mette en place des projets mais que les phases d'évaluation soient rarement présentes. Il trouve que la phase d'évaluation est fondamentale, et est déçu que les réponses soient si maigres. Il trouve dommage que plus de points de vue ne soient pas confrontés.
- L'Agent de Développement (AD) rappelle l'obligation légale d'évaluation, évaluation qui n'est pas définitivement clôturée. Il ajoute que le programme était très « ambitieux », trop

large, ce qui est souvent le cas lors d'un premier PCDR d'une commune, mais à l'avenir il faudrait être plus ciblé notamment en tenant compte des moyens à disposition

- Le président rappelle que beaucoup de projets ont été réalisés, et que le Collège est très sensible aux avis des différentes commissions, particulièrement de la CLDR, dans sa façon de gérer les choses. En matière de sécurité par exemple, le Collège tente d'en tenir compte et d'avancer avec ces avis. Donc il est persuadé que les avis des différentes commissions sont très importants.
- PCDR/CLDR : un membre mentionne qu'il ne faut pas confondre la CLDR et les moyens apportés. Il pense donc que la CLDR sert à « lister » les choses plus qu'à aller chercher des moyens pour réaliser les choses. Il prend l'exemple du bâtiment Belgacom qui fonctionne et a été concrétisé, et trouve ça dommage que cela ne s'est pas répété pour d'autres choses. Il déplore le manque de moyens (€) amenés via le biais de la CLDR. Agnès réagit en disant que les moyens viennent en partie de là car les demandes sont objectivées par les citoyens. Un autre membre réagit en disant que beaucoup de subsides tombent sous forme d'appels à projets, qu'il n'y avait pas il y a des années de ça, ce qui rentre donc en concurrence avec la CLDR. L'AD rappelle effectivement le long processus de consultation citoyenne et d'élaboration demandé dans le PCDR, et le modèle de l'appel à projet beaucoup plus rapide. Le deuxième modèle rend le PCDR moins « attractif ». Donc en 10 ans, les choses ont beaucoup évolué, et très peu en faveur du PCDR. Le membre suggère alors de mieux baliser le champ des possibles pour la prochaine ODR.
- Le président précise que la CLDR a toute sa raison d'être, mais qu'elle doit évoluer sur le côté financier et administratif, en prenant en considération les expériences heureuses ou malheureuses du passé.

S. Noël explique enfin que ces différents avis sont similaires à ceux que l'on peut entendre dans d'autres communes.

5. Evaluation du PCDR

2ème phase « Participation citoyenne - rôle de la CLDR »

L'évaluation porte également sur la manière dont la CLDR (et à travers elle, la population) a été impliquée dans l'opération, et a notamment rempli les missions telles que définies dans le décret sur le développement rural.

Pour ce faire, un questionnaire est remis aux membres, qui le remplissent en séance

En voici les résultats :

Les missions	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non
Elle est représentative de la population et de ses intérêts (villages, intérêts politiques, catégories socioprofessionnelles, âges, etc.). A ce titre, elle est un relais entre la Commune et les habitants de la commune.	4	8	3	1
Elle est associée à toutes les phases d'élaboration du PCDR :	1			

• elle affine, complète et valide le diagnostic de la commune;	2	7	2	
• elle propose les objectifs de développement de la commune au Conseil communal;	3	6	2	
• elle propose les projets de développement, en veillant à leur intégration par rapport aux objectifs.	4	6	1	
Elle est associée à toutes les phases de réalisation et de suivi du PCDR. Elle propose à la Commune les projets à introduire en convention. La Commission peut suggérer à la Commune la révision du PCDR.	5	9	1	
Elle répond à toutes les demandes d'avis et s'exprime, au besoin, d'initiative dans le respect des rôles de chacun et la cohérence des actions de chacun.	2	9	1	
Elle suscite, organise et coordonne des groupes de travail par village, par thématique; elle suscite également de nouveaux projets.	5	7	1	
Elle informe la population de ses activités, des résultats des débats et de l'avancement des projets en cours d'exécution.	1	5	5	1
Elle consulte les habitants et veille à l'adéquation entre les projets et les besoins réels des habitants.		6	7	1

D'une manière générale, l'évaluation est assez positive, sauf en ce qui concerne les deux dernières missions.

Remarques/Suggestions :

- Peu de publicité/interaction/retour entre la CLDR et le reste des habitants
- Réflexion : l'avancement des projets dépend aussi de l'engagement des membres de la CLDR
- Les conditions pour que des projets soient menés à bien seraient : des conditions financières pas trop lourdes, qui rentrent dans le programme des édiles communaux, et qui répondent à certaines personnes intéressées.
- Cadrer et baliser les demandes lors de l'élaboration du PCDR
- Limiter/simplifier les procédures → demande à relayer au SPW-Développement Rural

6. Divers

Questions posées par les membres :

- Quelle est la suite ? La période de validité du PCDR (10 ans) est terminée ; la dernière convention (Liaison cyclable) est réalisée et les travaux sont en cours de réalisation. Une réunion est programmée début 2024 pour le rapport annuel. Au-delà, il n'y a plus d'obligation « légale » de se réunir : c'est laissé à l'appréciation du Collège (et des membres), jusqu'à la prochaine opération de développement rural.

- Thibaut précise que le Collège veut relancer un nouveau PCDR et a inscrit un crédit au budget 2024 pour les honoraires d'un bureau d'études. Par ailleurs, l'appel à projets citoyens sera relancé en 2024 ; ce qui a été entamé peut être continué malgré la campagne électorale. Une réunion est également à prévoir début de printemps pour BiodiverCité. Donc la CLDR siégera encore en 2024 et fera la transition vers la nouvelle Opération.
- Dans la perspective d'une nouvelle opération, les membres devront repostuler s'ils voudront refaire partie de la CLDR.

Un membre s'interroge quant au rôle des autorités par rapport à une rave party illégale, récemment tenue dans le village de Commanster : la police a interdit l'accès au site, mais n'est pas intervenue. Au lever du jour le public de la fête était alcoolisé et drogué et ils sont tous repartis sans contrôle routier car la police avait ordre de ne pas contrôler. Donc ce membre était interloqué par le manque de contrôle et d'agissement de la part de la police.

7. Agenda

Non fixé.